

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1778

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Extension du groupe scolaire François-Auguste Ravier - Révision simplifiée - Approbation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération a pour objet l'approbation du dossier de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon, relatif à l'extension du groupe scolaire François-Auguste Ravier à Lyon 7°.

Le conseil de Communauté, dans sa séance du 19 mai 2003, a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet ainsi que les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L 300-2 a, du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 22 septembre 2003, le conseil de Communauté a pris acte du bilan de cette concertation préalable et arrêté le dossier définitif du projet.

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, ce projet d'extension du groupe scolaire François-Auguste Ravier à Lyon 7° a fait l'objet d'un examen conjoint le 10 octobre 2003.

Monsieur le président, par arrêté en date du 20 octobre 2003, a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon à Lyon 7°.

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 17 novembre au mercredi 17 décembre 2003 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres d'enquête publique ouverts dans les mairies des 1er, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° et 9° arrondissements de Lyon, à la mairie centrale ainsi qu'à la Communauté urbaine.

Monsieur le commissaire enquêteur a rendu, par son rapport, un avis favorable sur le dossier de la révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon relatif à l'extension du groupe scolaire François-Auguste Ravier à Lyon 7°.

Le conseil municipal de Lyon a délibéré le 16 décembre 2003 et a donné un avis favorable sur le dossier.

En conséquence, il est proposé d'approuver ce dossier de révision simplifiée tel qu'il a été soumis à l'enquête publique ;

Vu ledit dossier de révision simplifiée ;

Vu les articles R 123-24, R 123-25, L 123-10, L 123-13 et L 300-2 a du code de l'urbanisme ;

Vu ses délibérations en date des 19 mai 2003 et 22 septembre 2003 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président de la Communauté en date du 20 octobre 2003 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lyon en date du 16 décembre 2003 ;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre au 17 décembre 2003 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier du projet de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon, relatif à l'extension du groupe scolaire François-Auguste Ravier à Lyon 7° tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.

2° - Précise que cette délibération approuvant la procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon :

- sera transmise à monsieur le préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes,
- fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,
- sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette révision simplifiée, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,